

NKM : « La neutralité du Net est un principe plutôt qu'un credo »

Dans une tribune adressée à Rue89, [1] réagit aux critiques visant son rapport sur la « neutralité du Net » [2]. Pour la secrétaire d'État au numérique, cette libre circulation des contenus doit être « préservée », mais « la neutralité n'est pas plus un dogme qu'Internet n'est une religion ».

Au cœur de l'été, un débat passionné agite la Toile : on y discute avec inquiétude de la « neutralité du Net ». De quoi s'agit-il ? De l'un des principes fondateurs et de l'une des raisons majeures du succès mondial d'Internet : le réseau est « neutre », ou encore « ouvert », lorsque toutes les données y sont transportées et traitées de la même manière, à la faveur d'une libre circulation des contenus.

Tout ce qu'Internet a de fécond repose sur ce principe : celui de la liberté d'accès à un réseau dont chacun fait usage comme il l'entend, s'y exprime, s'y informe, communique ou se distrait. Sur Internet, un « gros » et un « petit » bénéficient de la même vitrine côté prestataire, de la même fenêtre côté consommateur.

Cette neutralité du Net doit être préservée : le réseau doit rester ouvert à tous ses usagers et à tous les acteurs, sans que l'un d'entre eux y acquière une position dominante et entreprenne de restreindre les accès ou d'imposer des contenus. Et il doit dans le même temps être préservé des effets de congestion ou de ralentissement du trafic que l'abondance des contenus peut provoquer. Il y a là des enjeux technologiques bien sûr, mais surtout des enjeux de fond, à la mesure de l'importance des usages sociaux d'Internet.

On croit « déceler des intentions aussi malignes que discrètes »

Un débat vient de s'engager, à la suite notamment de la publication de quelques brefs extraits d'un rapport que je viens, au nom du gouvernement, de remettre au Parlement.

Ce rapport n'est qu'une étape dans un processus de réflexion public entamé déjà depuis plusieurs mois. En février dernier, j'ai réuni à Paris des experts internationaux qui ont pu exposer devant la presse la manière dont ils concevaient la neutralité d'Internet et ce qui devait être fait pour la préserver.

L'enjeu est majeur, il fallait donc que la réflexion publique soit bien informée et que la discussion soit la plus ouverte possible. J'ai choisi de lancer ensuite une consultation publique, qui a recueilli plus d'une centaine de contributions. Une synthèse en a été publiée, accompagnée de la totalité des contributions, sur le site du secrétariat d'État [3].

Au moment où se déroulait cette consultation, nous avons également auditionné les principaux acteurs économiques d'Internet, les associations de consommateurs et des acteurs de la société civile. On a donc là une réflexion publique en cours, dont le rapport estival n'est qu'une pièce.

Je l'ai remis au Parlement, pour le compte du gouvernement, le 29 juillet. L'usage veut qu'un rapport de ce type ne soit rendu public qu'une fois lu par ses premiers destinataires. Il le sera donc à la rentrée parlementaire, et j'irai le présenter aux deux assemblées, selon les modalités qu'elles souhaiteront.

L'objet en est simple : il s'agit de présenter aux parlementaires les enjeux de la « neutralité », d'expliquer quelles sont ses conditions, quels sont les intérêts et les forces en présence, et quelles sont les éventuelles tensions entre les acteurs qui pourraient la remettre en cause. Les citations tronquées ou les improbables « fuites » que j'ai pu lire depuis quelques jours sont mal informées. Elles jettent une certaine confusion sur le débat en croyant déceler des intentions aussi malignes que discrètes.

« J'ai déjà connu ça avec le débat sur les OGM »

Je dois donc rappeler que ce rapport fait suite à la loi de décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique. Il ne s'agit pas d'un projet de loi, ni même d'une esquisse législative, mais d'un document d'information. Son ambition est d'éclairer sur la situation d'Internet, sur la législation existante, sur les effets attendus de la future transposition des directives européennes, sur l'opportunité de légiférer de nouveau pour préserver la neutralité, et d'indiquer enfin à la représentation nationale des points particuliers de vigilance.

L'exercice de « cherry picking » [4] auquel se livrent quelques commentateurs sur la Toile est sans doute distrayant, mais il ne rend justice ni à l'importance du thème, ni à son extrême complexité.

Lorsque le sujet est complexe, ce sont les lobbys qui ont intérêt à le garder confidentiel. J'ai déjà connu ça avec le débat sur les OGM. C'est vieux comme le monde. On discute entre experts, les « autres » sont mal informés, bref, faisons leur bonheur malgré eux. Eh bien non ! Ma démarche est une invitation faite à tous, à se saisir d'un sujet qui ne peut laisser personne indifférent, puisqu'il est question de libertés publiques et de grands équilibres économiques.

« Préserver un Internet libre et ouvert »

La neutralité du Net est à mes yeux un ensemble de principes, qui garantissent la libre circulation des contenus sur Internet. Ce qui signifie la liberté de les produire, de les diffuser, d'y accéder, dans un environnement qui garantisse l'égalité d'accès. Ce n'est pas un credo que j'exprime, parce que la neutralité n'est pas plus un dogme qu'Internet n'est une religion. C'est une conviction, réaffirmée à maintes reprises, sur un enjeu qui n'est pas seulement technologique mais économique, social et politique.

Si aucune mesure n'était prise pour éviter la congestion de l'Internet public ou pour empêcher la restriction d'accès à certains services, le réseau ne resterait ouvert qu'à ceux des usagers qui ont les moyens de s'acheter des connexions à débit garanti. De ce réseau-là, celui des contenus restreints et des accès bloqués, nous ne voulons pas.

La réflexion se poursuit, en France, comme dans toute l'Europe, et au-delà avec les gouvernements qui sont attachés à préserver un Internet libre et ouvert. Libre des interventions de régimes en lutte contre la liberté d'expression, libre de la pression de lobbys politiques ou économiques. Ouvert à tous, pour tous. Il faut donc poser la question des modèles économiques du développement des infrastructures et des contenus. La puissance publique doit s'y intéresser, en même temps qu'elle ne doit pas renoncer à son devoir, celui de faire respecter la loi, y compris sur Internet.

Ce rapport vient d'être remis à ses premiers lecteurs, le débat aura donc lieu à partir du mois de septembre. D'ici-là, il n'est sans doute pas mauvais que les spécialistes en discutent. J'ai remarqué que certains d'entre eux appellent l'État à intervenir pour garantir la neutralité du Net, tout en jetant l'anathème sur la moindre velléité de réglementation publique. C'est un paradoxe déconcertant. Mais au moins le débat est-il lancé : nous en reparlerons à la rentrée, publiquement.

[1] <http://www.rue89.com/tag/kosciusko-morizet>

[2] <http://ecrans.fr/Neutralite-du-Net-le-rapport-NKM,10600.html>

[3] <http://www.prospective-numerique.gouv.fr>

[4] http://en.wikipedia.org/wiki/Cherry_picking